

Référence: 79C/012/2017  
 Le présent document appartient à ma décision  
 d'approbation du 31 JAN. 2019  
 La Ministre de l'Intérieur  
 Tina Bollenberg

Ordre du Jour N° 2  
**VU ET APPROUVÉ**  
 Rambrouch le 31 JAN. 2019  
 Le Conseil Communal

FOND DE PLAN

- Unité communale
- Unité paroissiale
- Bâtiment existant (selon PCN 2016) / Bâtiment existant (selon PCN 2007)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif / Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment
- Route
- Ruisseau / Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente / Zone humide
- Courbe de niveau: Équidistance 5m / 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (extrait)

- Périmètre d'agglomération
- Zones destinées à rester libres:
  - ASA
  - Zones agricoles
  - Zones forestières \*
  - Zones de verdure

Remarque importante: \* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'ORS 2007 actualisée sur base de l'orthophotoplan 2013 (OFP), ainsi que sur la projection des données d'agglomération et des extensions ci-dessus. La détermination des zones forestières à l'échelle des zones d'agglomération est indicative et doit être, le cas échéant, vérifiée sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

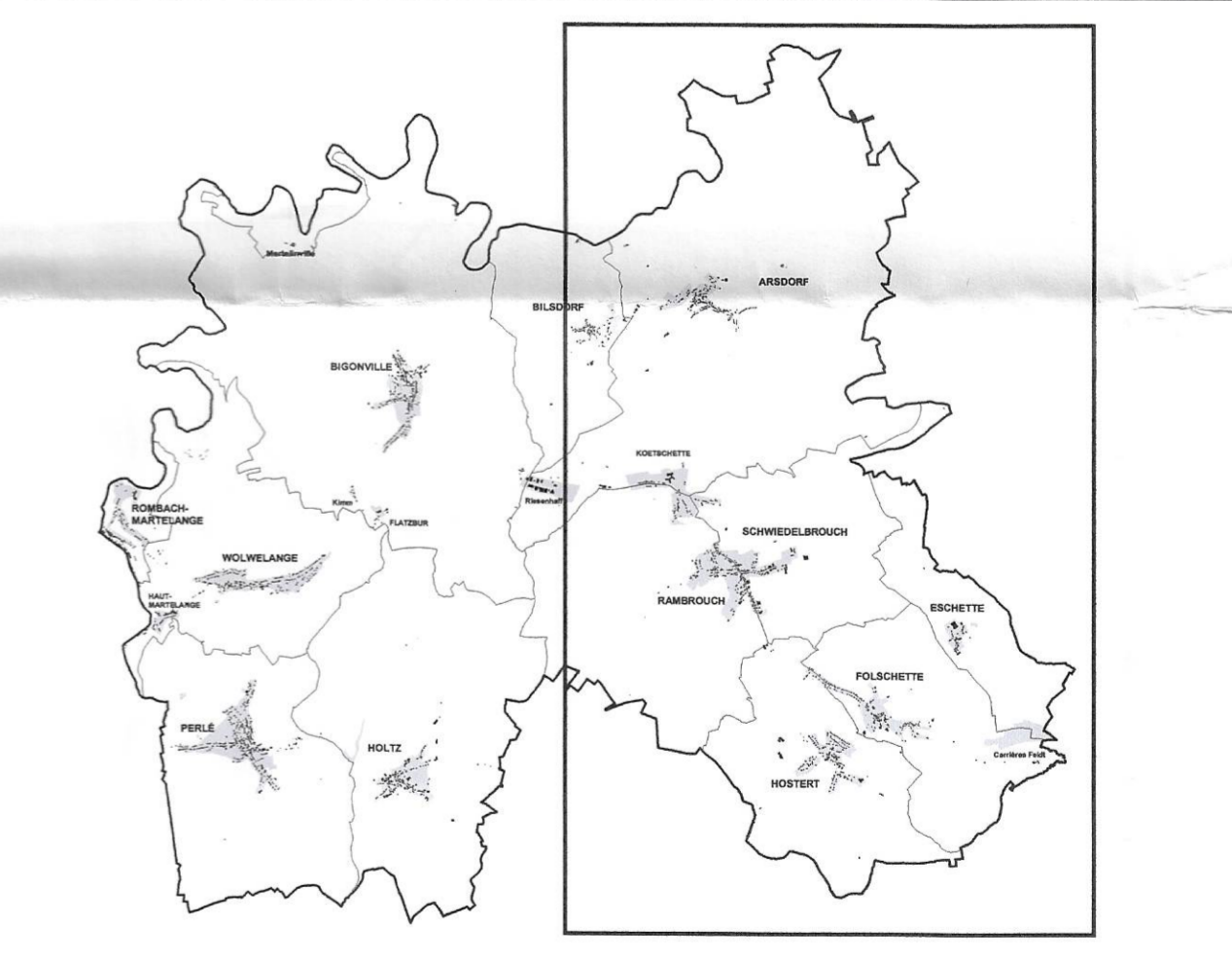
- Zone de risques naturels prévisibles
- zone de risques d'éboulement miniers

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire \*
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (zone Natura 2000 - Site d'intérêt communautaire - Site Natura 2000 - site de protection spéciale)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de feu - zone II \*\*
- à la gestion de feu - zones inondables (TIMIS)

INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES (à titre indicatif)

- Lignes électriques
- à moyenne tension (20 kV) - source: IRECS 2007



Ref. n°: 79C/012/2017	
Solennité du Conseil Communal	29.06.2017
Avis de la Commission d'Aménagement	26.10.2017
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	30.10.2017
Vote du Conseil Communal	31.01.2019
Approbation du Ministère de l'Intérieur	19.07.2019
Approbation du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	02.04.2019

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 SOL-TC n° 3.0.2007 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 CBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Concept Conseil Communication  
 en urbanisme, aménagement du territoire  
 et environnement

CCO 4.0.01  
 3, rue de l'Étoile  
 L-1124 Luxembourg  
 Tel: (+352) 26 48 41 29  
 Fax: (+352) 26 48 41 27  
 Mail: info@cco.lu

Administration communale de Rambrouch  
 Plan d'Aménagement Général  
 PAG - Plan d'ensemble - Partie Est

Modifications	de	Date	Indice
Plan après avis et réclamations	C. Raba	23.01.2019	A
Modification suite aux réclamations Ministère de l'Intérieur	C. Raba	24.10.2019	B

Echelle: 1 / 10.000  
 Plan n°: 0618 pag. E  
 Date: 22.06.2017  
 Auteur: C. Raba  
 Dessiné: C. Raba  
 Validé: U. Truffaut